



Guide à l'usage des parents

CONTENU

RENCONTRE DES PARENTS	5
POUR LE LUNCH ET COLLATIONS	6
ARRIVÉE	7
DÉPART	7
CARTES D'IDENTIFICATION	8
POUR LA SANTÉ	9
AUTOBUS POUR LES 5 À 12 ANS	9
JOUR DE PLUIE	10
THÉMATIQUES POUR LES 9-12 ANS	10
PROTECTION SOLAIRE ET CASQUETTE	10
SAC À DOS	11
CONSIGNES POUR LA BAINADE	11
SORTIES	12
FEUILLE D'ACTIVITÉS HEBDOMADAIRES	12
EN CAS D'ABSENCE	12
SERVICE D'ACCOMPAGNEMENT - HORAIRE	13
ASSURANCES	13
MODE DE PAIEMENT – SERVICE EN LIGNE	13
CHÈQUE RETOURNÉ	13
REMBOURSEMENT	14
DEMANDE DE MODIFICATION	14
SORTIES	14
CAMP DE JOUR – FRAIS D'INSCRIPTION 2017	15
SORTIES 2017	16
RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX ET UTILES	17
SERVICE DE GARDE	17
HORAIRE	17
REPAS	17
RÉTARD	17
DIVERS	18
POUR LEUR SÉCURITÉ	18
POUR LA SANTÉ	19

RENSEIGNEMENT GÉNÉRAUX.....	19
RÔLE DES INTERVENANTS & CODE DE VIE	19
Les moniteurs	19
Les animateurs au service de garde.....	19
L'accompagnateur	20
L'équipe de gestion	20
GESTION DES COMPORTEMENTS	20
CODE DE VIE	20
Le respect de soi	20
Le respect des autres.....	21
Le respect de l'environnement.....	21
Le respect de la sécurité	21
Procédure	22

Chers parents,

Le Service des loisirs de la ville de Delson est heureux d'accueillir vos enfants au programme Camp de jour pour l'été 2017.

Voici un document contenant plusieurs renseignements-clés qui vous aideront à passer un été des plus agréables.

Nous vous vous remercions à l'avance de prendre le temps de consulter ce guide.

Si vous avez des questions après avoir pris connaissance du guide, n'hésitez pas à nous téléphoner 450 632-1050, poste 3100.

RENCONTRE DES PARENTS

Les parents dont les enfants sont inscrits au camp de jour sont invités à assister à une séance d'information qui aura lieu le mercredi 21 juin à 18 h (parents qui ont inscrit l'enfant au camp de jour et au service de garde) et le mercredi 21 juin à 19 h (pour les parents dont les enfants sont inscrits uniquement au camp de jour) dans la salle du centre sportif de Delson au 100, avenue de Delson. Les enfants sont invités à vous accompagner. Ils seront pris en charge par les animateurs durant la rencontre.

Le programme du camp de jour vous sera expliqué, **les cartes d'identification vous seront remises pour la gestion du départ des enfants du camp ainsi que le chandail du camp** et pour clôturer, une période de questions vous sera allouée.

Vous aurez la chance de rencontrer l'équipe de responsables, d'animateurs et d'accompagnateurs qui feront en sorte que votre enfant passe un très bel été.

Pour les parents ne pouvant être présents à la rencontre du 21 juin, nous vous invitons à venir chercher les cartes d'identification avant le début du camp de jour au Service des loisirs.



Si vous désirez avoir de l'information supplémentaire sur nos activités ou nous faire part de vos commentaires, nous nous ferons un plaisir d'être à votre disposition par téléphone au **450 632-1050, poste 3100**. Également, nous vous invitons, tout au long de l'été, à nous adresser vos commentaires à propos de nos activités et de notre équipe de moniteurs. Vous pouvez nous écrire par courrier électronique au loisirs@ville.delson.qc.ca

POUR LE LUNCH ET COLLATIONS

- Votre enfant apporte son lunch tous les jours (sauf avis contraire) et le dîner est pris en groupe sur le site de l'activité prévue en journée.
- Il n'y a aucun four à micro-ondes à la disposition des enfants.
- Pour préserver la fraîcheur et la qualité des aliments, nous vous suggérons d'ajouter dans la boîte ou le sac à lunch de votre enfant un contenant réfrigérant. Placer le tout dans un sac à dos avec ses autres effets personnels.
- Il est recommandé que les enfants aient dans leur boîte à lunch ou dans leur sac, une collation pour le matin et une autre pour l'après-midi.
- Il est très important que votre enfant apporte une bouteille d'eau en plus du breuvage prévu pour son dîner.

Il est strictement interdit d'apporter au camp de jour :



- Des aliments à base de noix ou d'arachides ou qui peuvent en contenir;

ARRIVÉE

- **LIEU : Un seul site de rassemblement depuis 2016 : Centre sportif de Delson.**
- **HEURES :** L'heure d'arrivée des enfants inscrits au service de garde se situe entre 6 h 30 et 9 h.
- **CAMP DE JOUR :** L'heure d'arrivée des enfants inscrits au camp de jour est 9 h. Il est important que les enfants qui ne sont pas inscrits au service de garde arrivent pour 9 h puisqu'aucune surveillance ne sera faite sur le site avant cette heure.

DÉPART

- Service de garde : Le départ pour les enfants inscrits au service de garde se situe entre 15 h et 18 h.
- Camp de jour : Le départ pour les enfants inscrits au camp de jour, sans le service de garde, est 15 h, à l'exception de la journée SORTIE.
- Ayez avec vous votre carte d'identification lorsque vous venez chercher votre enfant au débarquement d'autobus, à la sortie du camp de jour ou au service de garde, et ce, **TOUT AU LONG DE L'ÉTÉ.**

CARTES D'IDENTIFICATION

Le camp de jour de Delson met en place le système de cartes d'identification pour le départ des enfants. Nous avons implanté ce fonctionnement afin de faciliter la gestion et d'accroître leur sécurité. Il est donc essentiel que vous le respectiez.

Nous vous remettons trois (3) cartes sur lesquelles est indiqué le nom de votre enfant. Nous exigeons que vous présentiez l'une de ces cartes lorsque vous venez chercher votre enfant à la fin de la journée, que ce soit à sa sortie d'autobus, de camp de jour ou du service de garde. Si votre enfant ne fréquente pas le service de garde, vous devez présenter la carte à son moniteur ou aux moniteurs en chef ou au responsable du service de garde.

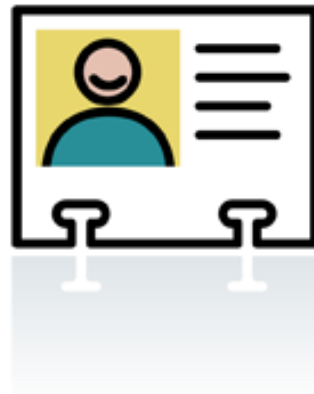
Nous vous remettons trois exemplaires en prévision des situations où une personne de votre entourage aurait la responsabilité de venir chercher votre enfant à votre place. Cependant, il est de votre responsabilité de remettre la carte à la personne en question et de la récupérer, si nécessaire.

CETTE CARTE DEVRA ÊTRE PRÉSENTÉE À CHAQUE JOUR DU CAMP

Prenez note que nous ne sommes pas responsables des cartes perdues.

P.-S. Pour les parents dont l'enfant est autorisé à quitter seul, veuillez prendre note que vous devrez signer un formulaire d'autorisation en tout début d'été.

Merci de votre collaboration !



POUR LA SANTÉ

- Pour protéger la sécurité des enfants, la responsabilité du personnel étudiant et pour ne pas se substituer à la responsabilité et à l'expertise parentale ou médicale, le camp de jour de Delson n'assumera aucun service ni aucune responsabilité quant à l'administration et à la gestion de prise de médicaments.
- Veuillez utiliser des solutions alternatives pour la médication de vos enfants. Exemple :
 - Administrer les médicaments à la maison (au besoin, consulter votre professionnel de la santé pour une nouvelle posologie).
 - L'enfant est responsable de la prise de médicaments et de son entreposage à l'intérieur du camp de jour.
 - En cas de blessure ou de malaise mineur, le moniteur administrera les premiers soins et prendra les dispositions pour vous informer. Notez que l'épinéphrine ou adrénaline ainsi que tout autre médicament nécessaire aux premiers soins d'urgence seront administrés, si nécessaire.
 - Si votre enfant possède un « épi-pen », il sera important qu'il le porte sur lui en tout temps à l'aide d'un petit sac attaché à la taille. Prenez note que si votre enfant a oublié son « épi-pen » le matin, il sera retourné à la maison dans le but d'assurer sa sécurité.
 - Si un enfant est souffrant au cours d'une journée d'activité, un responsable communiquera avec vous afin que vous veniez le chercher.

AUTOBUS POUR LES 5 À 12 ANS

- Une navette d'autobus est prévue durant l'été pour les activités spéciales au parc de La Tortue.

JOUR DE PLUIE

- Les activités, par jour de pluie, se déroulent à l'intérieur de nos locaux. Des banques de jeux sont prévues et planifiées à l'avance pour ces journées.

THÉMATIQUES POUR LES 9-12 ANS

Nouveauté depuis l'été 2016 : les 9- 12 ans pourront choisir une thématique pour chacune des semaines à laquelle il participera (semaine 2 à 7). Il pourra ainsi être initié à des disciplines selon ses goûts et ce, sans aucuns frais supplémentaires! Il aura donc à choisir, parmi les 3 activités proposées, celle qu'il désire expérimenter à raison de 2 avant-midis par semaine. Pour plus d'informations, veuillez consulter la fiche d'inscription.

PROTECTION SOLAIRE ET CASQUETTE

- Nous recommandons le port d'une casquette afin de protéger le visage et la tête des coups de soleil. Les moniteurs sont avertis de faire porter la casquette à leur groupe.
- Afin d'éviter les brûlures solaires, nous vous proposons de mettre dans le sac de votre enfant un tube de crème solaire identifié à son nom (à éviter le partage d'un tube de crème solaire entre enfants d'une même famille. Lors de l'application et des besoins, les enfants d'une même famille ne sont pas nécessairement sur le même site ou à proximité). Pour les plus jeunes, le moniteur responsable supervisera l'application de celle-ci à l'heure du dîner ou au besoin.
- **Crème solaire** : Il est de la responsabilité du parent d'appliquer la première couche de crème solaire à son enfant avant son arrivée au camp. Ensuite, selon les besoins, l'enfant appliquera lui-même sa crème solaire au cours de la journée en suivant les directives de l'animateur.

SAC À DOS

Le sac à dos de votre enfant doit toujours contenir les effets suivants :

- Maillot et serviette de bain (pour les jeux d'eau)
- Crème solaire hydrofuge
- Lunch complet et nutritif avec une boîte réfrigérante
- 2 collations
- Gourde d'eau
- Casquette ou chapeau
- Vêtements appropriés à la température

IMPORTANT : Vous devez bien identifier les objets personnels de votre enfant. Le Service des loisirs n'est pas responsable des objets perdus ou volés.

CONSIGNES POUR LA BAINNADE

Il n'est pas permis de courir et de se pousser aux abords des jeux d'eau. La bousculade et les jeux brutaux ne sont pas autorisés. Les personnes ayant des maladies contagieuses ou des blessures non cicatrisées ne peuvent se baigner. Les boissons et la nourriture sont interdites dans les jeux d'eau.

SORTIES

- Pour être bien identifié et pour démontrer, lors des sorties, son appartenance au camp de jour de Delson, votre enfant devra **obligatoirement** porter le t-shirt.
- **Pour les jeunes qui ne participent pas à la sortie, le camp de jour offre maintenant un service de garde, sans frais supplémentaires.**
- L'équipe de gestion du camp de jour se réserve le droit d'annuler toute activité extérieure, le matin même, si les conditions climatiques ne sont pas favorables à la sortie.
- Sortie annulée par les parents : **aucun remboursement.**

FEUILLE D'ACTIVITÉS HEBDOMADAIRES

À chaque semaine, vous pourrez prendre connaissance à la maison des activités hebdomadaires, par le biais d'un courriel qui vous sera envoyé le vendredi précédant la semaine visée. Ce message indiquera sommairement les activités ainsi que le matériel nécessaire pour chacune des journées. Veuillez porter une attention particulière à cette rubrique.

EN CAS D'ABSENCE

Prendre note que vous ne devez pas téléphoner au camp pour signaler l'absence de votre enfant. Aucun appel ne sera fait par les responsables à ce sujet.

SERVICE D'ACCOMPAGNEMENT - HORAIRE

L'accompagnateur accueille votre enfant à compter de 8 h au service de garde ou 9 h au camp de jour jusqu'à la fin du camp à 15 h et en transition jusqu'à 16 h au service de garde.

ASSURANCES

Le Service des loisirs ne se tient pas responsable des accidents pouvant survenir durant la pratique d'une activité alors qu'il a agi prudemment et raisonnablement. Il serait souhaitable que les parents protègent leur(s) enfant(s) par l'intermédiaire d'un plan d'assurance (scolaire ou autre).

MODE DE PAIEMENT – SERVICE EN LIGNE

Les frais du camp de jour, du service de garde et des sorties sont payables par carte de crédit (au plus tard le 15 juin 2017), comptant ou par chèque libellé à l'ordre de Ville de Delson.

Modalités si paiement par chèque : deux (2) jours ouvrables vous seront accordés pour le dépôt de vos chèques au Service des loisirs ce qui validera l'inscription de votre enfant. Le 1^{er} chèque daté du jour ouvrable d'inscription est de 175 \$ (montant minimal d'inscription). La balance sera payable aux dates fixes suivantes : 15 avril, 15 mai et 15 juin.

CHÈQUE RETOURNÉ

Des frais de 15 \$ seront exigés pour tout chèque retourné sans provision suffisante et le paiement devra être effectué en argent comptant.

REMBOURSEMENT

Pour toute demande de remboursement faite avant le 14 juin 2017, des frais administratifs de 15 \$ seront conservés. À compter du 15 juin 2017, pour toute demande de modification, des frais de 15 \$ seront appliqués et pour toute demande de remboursement, des frais de 50 \$ seront conservés. Après le 23 juin 2017, aucun remboursement ne sera effectué. Exception : remboursement au prorata des journées restantes sur présentation d'un papier médical. Toutefois, des frais de 15 \$ seront exigés.

DEMANDE DE MODIFICATION

À compter du 15 juin, pour toute demande de modification de l'inscription au camp de jour, au service de garde ou aux sorties, des frais de 15 \$ seront appliqués.

SORTIES

- Votre enfant doit être inscrit à la semaine pour participer à la sortie
- Aucun remboursement possible

CAMP DE JOUR – FRAIS D'INSCRIPTION 2017

- Inscription de base /tarification unique pour 5 à 8 semaines (excluant les sorties)**

Résident : 360 \$ -1^{er} enfant 340 \$ - 2^e enfant 320 \$ - 3^e enfant et plus

Non résident : 540 \$

- Inscription hebdomadaire / MAXIMUM 4 semaines (excluant les sorties)**

PÉRIODE	COÛT PAR SEMAINE	
	RÉSIDENT	NON-RÉSIDENT
Semaine #1 du 26 au 30 juin	87,50 \$	130 \$
Semaine #2 du 3 au 7 juillet	87,50 \$	130 \$
Semaine #3 du 10 au 14 juillet	87,50 \$	130 \$
Semaine #4 du 17 au 21 juillet	87,50 \$	130 \$
Semaine #5 du 23 au 28 juillet	87,50 \$	130 \$
Semaine #6 du 31 juillet au 4 août	87,50 \$	130 \$
Semaine #7 du 8 au 12 août	87,50 \$	130 \$
Semaine #8 du 15 au 19 août	87,50 \$	130 \$
TOTAL CAMP DE JOUR	\$	\$

- Service de garde / 5 à 8 semaines**

285 \$

- Service de garde hebdomadaire / MAXIMUM 4 semaines (excluant les sorties)**

65 \$ PAR SEMAINE

TOTAL SERVICE DE GARDE

_____ \$

Choix des semaines - cochez :

- | | | | |
|------------------------|--------------------------|----------------------------|--------------------------|
| 1. Du 26 au 30 juin | <input type="checkbox"/> | 5. Du 24 au 28 juillet | <input type="checkbox"/> |
| 2. Du 3 au 7 juillet | <input type="checkbox"/> | 6. Du 31 juillet au 4 août | <input type="checkbox"/> |
| 3. Du 10 au 14 juillet | <input type="checkbox"/> | 7. Du 7 au 11 août | <input type="checkbox"/> |
| 4. Du 17 au 21 juillet | <input type="checkbox"/> | 8. Du 14 au 18 août | <input type="checkbox"/> |

****Besoin d'une 9^e semaine? 21 au 25 août Oui Non

THÉMATIQUES (9- 12 ans) Les 9-12 ans doivent choisir UNE discipline par semaine (sem. 2 à 7)

- | | | | | | | |
|----------------------------------|---------------|--------------------------|----------------|--------------------------|-----------------|--------------------------|
| Semaine 2 : 3 au 7 juillet | Flag football | <input type="checkbox"/> | Bande dessinée | <input type="checkbox"/> | Créations perso | <input type="checkbox"/> |
| Semaine 3 : 10 au 14 juillet | Tennis | <input type="checkbox"/> | Magie | <input type="checkbox"/> | Cuisine | <input type="checkbox"/> |
| Semaine 4 : 17 au 21 juillet | Athlétisme | <input type="checkbox"/> | Scrapbooking | <input type="checkbox"/> | Sciences | <input type="checkbox"/> |
| Semaine 5 : 24 au 28 juillet | Cirque | <input type="checkbox"/> | Cinéma | <input type="checkbox"/> | Handball | <input type="checkbox"/> |
| Semaine 6 : 31 juillet au 4 août | Skate | <input type="checkbox"/> | Danse | <input type="checkbox"/> | Jeux vidéo | <input type="checkbox"/> |
| Semaine 7 : 7 au 11 août | Hockey | <input type="checkbox"/> | Cuisine | <input type="checkbox"/> | Arts martiaux | <input type="checkbox"/> |

SORTIES 2017

DATE	SORTIE	DESCRIPTION	COÛT
Mardi 4 juillet	Fun- tropolis Pour les 5 à 12 ans	Un centre d'amusement intérieur où les enfants pourront s'amuser toute la journée dans la "Ball-O-Cité", les supers labyrinthes à niveaux multiples, les trampolines ainsi que les tyroliennes. Ajout d'une expérience X-Rider.	25\$
Mardi 11 juillet	Récré-o- parc Pour les 5 à 12 ans	Une journée à la plage pour profiter de la chaleur et pour se rafraîchir.	15 \$
Mardi 18 juillet	Zoo de Granby Pour les 5-12 ans	Le plus important jardin zoologique du Québec. Sur ses sentiers, on peut observer 1500 animaux de près de 225 espèces exotiques et 90 espèces marines. De plus, le site propose un petit rafraîchissement dans un décor inspiré d'un village amazonien.	30\$
Mardi 25 juillet	Mont St- Grégoire Pour les 5 à 12 ans	Une journée en plein air sur un site enchanteur. Excursion animée et rallye en forêt. Les jeunes auront la chance de dîner au sommet de la montagne.	20\$
Mardi 1er août	Musée ferroviair e et quilles Pour les 5 à 12 ans	<u>En avant-midi</u> : visite d'une toute nouvelle exposition au musée ferroviaire de Delson <u>En après-midi</u> : 2 heures de quilles au salon Le Riverain.	15 \$
Mardi 8 août	Cinéplex et Oasis surf 5 à 8 ans Cinéplex et Laser tag 9 à 12 ans	<u>En avant-midi</u> : (5 à 12 ans) : film d'animation au Cinéplex Odéon de Brossard <u>En après-midi</u> : initiation au body surf sur une vague privée chez Oasis Surf, à Brossard (5 à 8 ans) 2 h de parties de laser tag au Laser Game Evolution Dix30 (9 à 12 ans)	35 \$

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX ET UTILES

SERVICE DE GARDE

Le service de garde situé au Centre sportif de Delson est offert exclusivement aux enfants inscrits au camp de jour.

HORAIRE

Heure : 6 h 30 à 9 h et de 15 h à 18 h

Jour : lundi au vendredi

Date : 26 juin au 18 août 2017

À partir de 9 heures, l'enfant est dirigé vers son moniteur de camp de jour et demeurera avec lui jusqu'à 15 heures. Après l'heure de clôture du camp de jour, le moniteur accompagnera les enfants inscrits au service de garde dans la grande salle, auprès des animateurs.

REPAS

Veuillez considérer que nous ne servons aucun déjeuner ou collation. Par contre, votre enfant pourra apporter ses aliments.

RETARD

- Si vous prévoyez un retard, vous devez nous en informer par téléphone au numéro que nous vous remettons au début du camp de jour.
- Si vous n'êtes pas arrivé à 18 h 10 et que les animateurs sont sans nouvelles, le responsable en charge téléphonera au numéro d'urgence et demandera que l'on vienne chercher votre enfant.

Des frais seront exigés après 18 h, soit 3\$ par 5 minutes de retard.

DIVERS

- Le service de garde n'est pas responsable des objets perdus ou volés;
- Le ratio du service de garde est d'un animateur pour 20 enfants;
- Comme nous utilisons les informations de la fiche d'inscription pour les cas d'urgence, il est très important que vous nous informiez de tout changement relatif à ces informations (numéro de téléphone et personne à contacter).

POUR LEUR SÉCURITÉ

- Ne laissez pas votre enfant seul à l'extérieur avant l'ouverture du service de garde, en aucun temps et sous aucun prétexte.
- Circulez lentement aux abords du centre sportif et du stationnement.
- Le parent doit présenter une carte d'identité au service de garde lors de la cueillette de l'enfant.

Afin que nous puissions assurer une bonne surveillance, il vous faudra remettre un avis écrit et daté dans les cas suivants :

- Si votre enfant doit quitter immédiatement après le camp de jour.
- Si votre enfant doit partir seul. Veuillez noter que nous ne sommes pas responsables de son retour à la maison.
- S'il doit partir avec une autre personne que vous. Dans ce cas, veuillez nous informer du nom de la personne qui viendra le chercher.

POUR LA SANTÉ

Nous ne pouvons pas administrer de médicament à votre enfant incluant Aspirine, Tempra ou sirop. En cas de blessure ou de malaises mineurs, l'animateur administre les premiers soins et prend les dispositions pour vous informer si nécessaire. Pour la santé de votre enfant et de tous les enfants, vous devez nous prévenir de tout diagnostic d'allergie ou de maladie contagieuse.

RENSEIGNEMENT GÉNÉRAUX

RÔLE DES INTERVENANTS & CODE DE VIE

Les moniteurs

- Planifient et animent les activités du camp de jour;
- Assurent la sécurité des enfants lors des activités;
- Assurent le bon fonctionnement des activités;
- Assurent le suivi des présences;
- Gèrent les comportements;
- Ce sont des employés de la Ville de Delson, âgés entre 16 et 26 ans.

Les animateurs au service de garde

- Assurent la surveillance des jeunes au service de garde;
- Assurent la sécurité des jeunes sur le site;
- Effectuent quelques animations à des heures spécifiques;
- Assurent le suivi des arrivées et des départs ;
- Ce sont des employés de la Ville de Delson, âgés entre 16 et 20 ans.

L'accompagnateur

Sa principale tâche est d'accompagner des enfants handicapés aux activités, afin de faciliter leur intégration. Il demeure toujours en appui à toute l'équipe.

L'équipe de gestion

- Planifie, organise, coordonne, supervise et évalue la programmation et l'animation du camp de jour;
- Appuie l'équipe de moniteurs pour la gestion des comportements;
- S'assure du bon fonctionnement du camp de jour;
- Reçoit les commentaires et plaintes et en assure le suivi.

GESTION DES COMPORTEMENTS

Comme toute institution publique, nous devons établir des règles et des procédures afin d'assurer une cohésion à l'intérieur de notre groupe. Celles-ci s'adressent à tous les acteurs du camp de jour, c'est à dire : les jeunes, les moniteurs et les coordonnateurs. Une règle est un énoncé global illustrant l'un des aspects généraux des attentes établies pour le camp de jour. Une procédure est, de son côté, une façon d'agir qui permet d'atteindre ce but précis. Voici le code de vie qui détermine les règles générales et la procédure pour la gestion des acteurs qui ne respecteront pas les règles établies dans le code de vie.

CODE DE VIE

Le respect de soi

Je dois porter des vêtements décents et adaptés aux activités pratiquées au camp;

Je dois porter l'équipement de protection approprié;

Je dois apporter des collations et des repas (lunchs) sains;

Je dois porter des espadrilles en tout temps.

Le respect des autres

Je respecte les personnes qui fréquentent le camp : enfants, parents, moniteurs, coordonnateurs et directeurs;

Je ne détruis, ne brise ou n'endommage pas le bien d'autrui;

J'établis une communication respectueuse et honnête;

J'emploie un langage poli et respectueux;

Je favorise un climat d'appui mutuel et de solidarité;

Je tiens compte des interventions des animateurs ou des coordonnateurs et agis en conséquence;

Je suis prêt à écouter lorsque les moniteurs demandent le silence;

Je m'implique dans les activités proposées;

Je manifeste mon désaccord calmement;

Je ne manifeste aucune violence physique, verbale, psychologique ou écrite sous toutes ses formes (intimidation, agression physique ou verbale, rejet, harcèlement, sollicitation et taxage, vol et vandalisme).

Le respect de l'environnement

Je ne détruis, ne brise ou n'endommage pas le matériel du camp ou de l'environnement;

Je ne laisse pas traîner mes déchets ou mes effets personnels;

Je tiens les lieux propres, salubres et en bon état.

Le respect de la sécurité

Je circule calmement à l'intérieur du camp ou lorsque nous nous déplaçons dans la rue pour une activité, en marchant, sans sauter, ni crier;

Je ne lance aucun objet qui pourrait blesser les autres : pierres, sable, bâtons ou autres;

Je joue dans la zone désignée de l'activité;

Je demeure en tout temps avec mon groupe;

Je porte mon chandail du camp de jour lors des sorties;

Je laisse mon dîner à l'endroit indiqué;

Je n'amène aucune nourriture contenant des noix, des arachides ou des fruits de mer.

Procédure

Un premier avertissement verbal est fait à l'enfant et annoté au dossier. Une entente entre le moniteur et l'enfant sur les limites permises au camp est effectuée et l'enfant prend conscience du code de vie à respecter au camp de jour. Le parent est aussi avisé.

Un deuxième avertissement se fait par écrit et est porté au dossier. La procédure du premier avertissement se répète et une mise en garde mentionnant le risque d'expulsion d'une journée complète du camp, sans remboursement, est alors faite aux parents.

Au troisième avertissement écrit, avec l'autorisation du superviseur, l'enfant est expulsé une journée complète du camp. Si les parents sont dans l'impossibilité de passer chercher l'enfant, il sera retiré des activités et demeurera dans le bureau du coordonnateur.

Au quatrième avertissement, avec l'autorisation de la direction, l'enfant sera expulsé pour le reste de la saison.